



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 45

Question orale n° 103

## Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la desserte de l'agglomération stéphanoise. Trois axes de circulation majeurs assurant chacun un trafic de plus 70 000 véhicules par jour se rejoignent sur le territoire de la ville de Saint-Etienne : l'A 47 en direction de Lyon et de la vallée du Rhône ; l'A 72 en direction de Clermont-Ferrand ; la RN 88 en direction du Massif central et du Sud-Ouest. Le trafic principal est assuré par l'A 47 qui remplit une triple fonction : voie d'échange entre les deux plus importantes agglomérations de Rhône-Alpes (agglomération lyonnaise 1,3 million d'habitants, agglomération stéphanoise 400 000) ; voie de transit nationale et européenne entre la région lyonnaise et les axes Lyon/Toulouse et Lyon/Clermont et voie interne pour l'ensemble des habitants de la vallée du Gier. L'A 47 est dans un tel état de saturation (+ 4 % de trafic chaque année) que sa dangerosité est vraiment inquiétante ; elle est par ailleurs obsolète (son tracé date des années 50, pas de bande d'arrêt d'urgence, virages mal relevés) et trop enclavée pour être élargie (vallée fortement urbanisée entre le massif du Pilat et les monts du Lyonnais, nombreux ouvrages d'art, goulet d'étranglement au niveau du Rhône). Il devient impérieux et urgent d'agir pour la construction de cette autoroute, non seulement en matière de sécurité routière mais également pour désenclaver la ville de Saint-Etienne. Les premières études pour l'A 45 ont débuté en 1993 et la décision ministérielle de retenir le fuseau des 1 000 mètres en 1999, soit six ans. L'A 45 sera : une autoroute concédée dédiée au transit reliant Saint-Etienne à Lyon ; son itinéraire : A 72 au nord de Saint-Etienne rejoignant par le versant sud des monts du Lyonnais l'ouest lyonnais ; un prolongement direct via le contournement ouest de Saint-Etienne jusqu'à la RN 88. Il le remercie des précisions qu'il lui sera possible d'apporter sur les délais de réalisation de cette autoroute.

## Texte de la réponse

### RÉALISATION DE L'A 45 RELIANT SAINT-ÉTIENNE ET LYON

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Artigues, pour exposer sa question, n° 103, relative à la réalisation de l'A 45 reliant Saint-Etienne et Lyon.

**M. Gilles Artigues.** Monsieur le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur la desserte de l'agglomération stéphanoise, dont je suis l'élu, et son manque criant d'infrastructures.

Trois axes de circulation convergent sur le territoire de la ville de Saint-Etienne : l'A 72 en direction de Clermont-Ferrand, la RN 88 en direction du Massif central et le Sud-Ouest et l'A 47, sur laquelle porte ma question.

L'A 47 remplit une triple fonction : c'est une voie d'échange entre Lyon et Saint-Etienne, une voie de transit nationale et européenne entre la région lyonnaise et les axes Lyon-Toulouse et Lyon-Clermont et

enfin une voie interne pour les habitants de la vallée du Gier. Cette autoroute est particulièrement dangereuse. Nous y déplorons de nombreux accidents. De plus, elle est obsolète : son tracé date de plus de cinquante ans, elle est mal dimensionnée et elle n'offre aucune possibilité d'élargissement du fait de la forte urbanisation de la vallée et de l'existence de nombreux ouvrages d'art et autres aménagements. Il est urgent de requalifier cette autoroute. C'est une demande unanime des élus. Parallèlement, la construction d'une nouvelle autoroute est à l'étude depuis de nombreuses années déjà : il s'agit de l'A 45, autoroute concédée, qui permettait de faire face à l'augmentation sensible du trafic. Après avoir envisagé de retenir le fuseau des 1 000 mètres, il est question maintenant d'opter pour le fuseau des 300 mètres, mais on ne voit toujours rien venir.

Au problème de sécurité routière s'ajoute un problème économique, car l'enclavement de la ville de Saint-Etienne et de son agglomération entraîne de nombreuses difficultés pour les entreprises qui y sont implantées.

Quelles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les dernières informations qu'ont vos services en la matière ? Quand peut-on raisonnablement espérer à la fois la requalification de l'A 47 et la réalisation de l'A 45 ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'Etat aux transports et à la mer*. Vous avez tout à fait raison, monsieur Artigues, de rappeler la saturation et la dangerosité de l'A 47. Celles-ci nécessitent de trouver des solutions et de les mettre en oeuvre dans les meilleurs délais, comme l'a montré encore dernièrement le mauvais temps qui a sévi dans votre région.

L'A 45 est actuellement la réponse à cette problématique. C'est ce que m'indique Gilles de Robien, qui regrette de ne pas être présent ce matin. Mais, comme vous, monsieur le député, je constate que, pendant cinq ans, peu de choses ont avancé. La décision sur le fuseau du kilomètre a été prise, mais six ans après le lancement des premières études, ce qui, en matière de rythme de travail administratif, est assez remarquable !

Dès sa prise de fonction, le ministre de l'équipement et du logement a cherché les moyens de faire progresser ce dossier. Les études géométriques sur le fuseau de 300 mètres sont presque achevées mais l'examen de la question du financement sous le régime de la concession nous conduit à devoir optimiser les caractères techniques.

Ce point ne fait nullement obstacle à ce que s'engage sous l'autorité du préfet, dans les toutes prochaines semaines, une présentation aux élus de l'état d'avancement de la réflexion.

Quant au délai de réalisation, il est aujourd'hui extrêmement difficile de le fixer, compte tenu de l'importance de l'opération, du relief de la région, des trafics en cause et de la question du financement. Je vous rappelle qu'un audit des grandes infrastructures est en cours à la demande du Premier ministre. Nous devrions en connaître très prochainement les résultats. Un débat sera ensuite organisé à l'Assemblée nationale et au Sénat sur les grands choix d'infrastructures et leur financement. Je vous propose donc de profiter de cette occasion pour rouvrir le débat sur cette autoroute importante. D'ici là, Gilles de Robien vous transmettra tous les renseignements nécessaires pour vous permettre de disposer de premiers éléments de conversation avec les élus de votre région et de votre circonscription.

M. le président. La parole est à M. Gilles Artigues.

M. Gilles Artigues. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ces éléments encourageants. Les élus de la Loire seront bien évidemment présents au débat auquel vous faites allusion. Je tenais cependant à rappeler aujourd'hui les problèmes de desserte de l'agglomération stéphanoise. Je vous remercie de bien vouloir dire aussi à M. de Robien que nous l'attendons dans notre région.

**Nous lui proposerons d'atterrir à l'aéroport Saint-Exupéry et de venir en voiture à Saint-Etienne, afin qu'il se rende compte à quel point la dangerosité de l'A 47 est pénalisante pour les habitants et les entreprises de Saint-Etienne et de ses environs.**

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Artigues](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 103

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2003, page 619

**Réponse publiée le :** 5 février 2003, page 757

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 février 2003